L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par P. Dubreuil.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, 20 Mars 1828.

Mr. Pierre Derrigny sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. A. Peychaud comme candidat à la place de Maire de la Nlle.-Orleans, à la prochaine élection.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. M. Fleytas sera candidat à la prochaine élection, pour la place de Recorder.

Legislature d'Etat.

Dans la séance d'hier, M. Morphy, président du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlés, plusieurs bills dont les plus importans sont :

Un acte supplémentaire à l'acte passé le 14 Mars 1827, pour pourvoir au maintien et à l'administration des écoles de paroisse et pour d'autres objets ;

Et un acte pour pourvoir à la formation d'un jury dans la paroisse des Avoyelles, pour la session d'Avril.

Le secrétaire de la Chambre a été requis de présenter ces actes à la signature du président du Sénat.

Un message du Sénat a informé la Chambre qu'il avait retiré ses amendemens à l'acte relatif au privilège d'élection, &c.

La Chambre a approuvé un amendement fait par le Sénat, au bill supplémentaire aux différens actes relatifs à la Cour de Cité.

Un message du Sénat l'a ensuite informée qu'il avait donné son concours à l'acte relatif à l'Hospice des Orphelins mâles, et à l'acte supplémentaire à l'acte sur l'incorporation du Lycée de la paroisse St-Charles.

La Chambre a ordonné l'ajournement indéfini d'une résolution venue du Sénat portant qu'un comité composé de membres des deux chambres fût chargé de soumettre à la Législature un mémoire au congrès pour réclamer du gouvernement général en faveur de l'Etat de la Louisiane le droit de disposer des terrains, places et autres propriétés publiques, à l'exception des terres vacantes acquises par la cession de la Louisiane.

Un bill pour accorder certains pouvoirs aux juges de paroisses et aux juges de paix dans et pour le 1er. district judiciaire, a été adopté avec amendement, ainsi qu'un autre bill intitulé : "acte relatif à la publication d'un nouveau digeste des lois de cet Etat."

Le reste de la séance n'a rien offert de bien intéressant.

☞ Avez-vous vu jouer la Nymphe du Danube ? C'est un opéra Allemand en neuf actes, et dont la représentation dure trois jours, à raison de trois actes par soirée. On y voit de jeunes bergères enlevées par des ours ailés; des crocodiles marins poursuivent les ravisseurs jusqu'au delà des nues; en un mot la Nymphe du Danube est une espèce de ménagerie de monstres, une *olla podrida* de tout ce que l'imagination [illegible] a pu produire de plus bizarre et de plus extravagant. Tels sont à peu près les discours de l'honorable John Randolph : huit colonnes de l'immense National Intelligencer contenaient à peine sa dernière allocution, que l'orateur paraît considérer comme le chant du cygne, vû qu'un rhume opiniâtre l'empêche de parler plus de six heures "de omnibus rebus et quibusdam aliis." "Le pauvre homme !" Il semble toujours dire : excusez-moi du peu, à de malheureux représentans que sa faconde forcera à résigner pour ne pas mourir de vexation et d'ennui. Et veut-on avoir une idée des extravagances que ce Burke en délire débite chaque jour dans une assemblée dont tous les instans devraient être consacrés aux sévères discussions des intérêts publics, en voici quelques échantillons :

"Cherchez une description des fléaux de l'Irlande dans les ouvrages de Miss Edgeworth, Miss délicieuse, charmante, sensée, spirituelle, inimitable avec tant d'imitateurs !"

Il est heureux pour les muses Irlandaises que l'hon. Randolph qui regarde tous les Irlandais comme des "lazzaroni," ne les comprenne pas dans la proscription générale qu'il a faite de cette malheureuse et intéressante nation. Et pourtant si jamais des revers de fortune obligeaient l'adorable Miss à chercher un azile dans la Virginie, ce même Randolph, aujourd'hui si galant et si tendre, ferait *pendre* sans pitié le pauvre capitaine qui aurait reçu à son bord et *importé* l'inimitable Miss. Cela peut paraître extravagant et contradictoire, mais les contradictions les plus extravagantes n'embarassent guère M. Randolph.

L'orateur dit plus bas : "Loin que le manque de ce qu'on appelle éducation soit une objection redoutable contre un homme à placé à la tête des affaires, un excès d'éducation me paraît une objection beaucoup plus forte; et s'il s'agit d'une femme, cette objection devient invincible. Dieu me garde d'une femme trop bien élevée, d'une personne accomplie ! car elle est perdue pour tous les devoirs d'épouse, de mère et de ménagère." *Accomplished for she is finished* for all the duties &c. est en quolibet plus digne du marquis de Bièvre que d'un représentant du peuple des Etats-Unis.

Si Miss Edgeworth prenait jamais la peine de lire l'énorme et indigeste fatras de M. Randolph, nous ignorons quel effet ferait sur une personne aussi *accomplie* la galanterie un peu sauvage de l'orateur Virginien. Mais on peut supposer, sans être téméraire, que l'effet quelconque de ses complimens serait bientôt détruit par ses invectives. Avec un peu de réflection, M. Randolph aurait pu s'épargner une contradiction si choquante; mais M. Randolph comme beaucoup d'autres, parle d'abord et réfléchit après. D'ailleurs en sa qualité de démagogue, M. Randolph doit presque rougir de sa littérature. Il a craint que l'éloge qu'il faisait de Miss Edgeworth ne parût une satire indirecte de certaine personne qui si elle a de très-hautes prétentions politiques, n'en montre aucunes en fait d'*accomplissments* et de belles lettres. Delà l'éloge des vertus domestiques et rurales que le vulgaire accorde exclusivement aux femmes qui n'ont reçu qu'un tiers, ou un quart d'éducation, ou ce qui vaut mieux encore, aucune éducation quelconque. Avec un peu de tactique parlementaire et quelques précautions oratoires, on répare ainsi les bévues les plus gauches, on parvient à tout concilier, l'encens fume pour tout le monde; les vertus et les vices, les talens et l'ignorance se trouvent placés dans la même niche, et reçoivent les mêmes salutations.

Les admirateurs de M. Randolph nous pardonneront ces réflexions et quelques autres sur l'extravagance de la plupart de ses discours. Ils sont fort heureux de l'admirer de loin; s'ils avaient le malheur d'être collègues de M. Randolph, après l'avoir écouté cinq ou six heures, ils imiteraient de bon cœur ce membre des communes d'Angleterre, qui se sauvait par dessous les banquettes et entre les jambes de ses collègues, dès que Burke se levait pour prendre la parole; et certes Burke était un autre homme que M. Randolph auquel il n'a guère légué que son imagination un peu fantasque, ses digressions surabondantes et ses longueurs démesurées.

Lisbonne, 12 Décembre.

On croit généralement que le prince don Miguel n'arrivera à Lisbonne que dans le courant de Janvier et lorsque les chambres auront commencé leurs opérations. On dit aussi que l'arrivée de M. Lamb précèdera de quelques jours celle du noble infant.

Madrid, 20 Décembre.

(Correspondance particulière.)

On parle d'un décret d'amnistie en faveur des individus qui ont pris part aux troubles de la Catalogne; en attendant, M. Fernandez del Pino vient d'envoyer à Barcelonne les conclusions qu'il a prises contre M. Marco del Pont. Il s'agit de la peine de mort. Il est présumable qu'un rapport sommaire ne suffira pas pour la faire prononcer. Le prévenu a le droit de demander des juges et de présenter sa défense dans des débats solennels.

En actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. à Barcelonne, et de la pacification de la Catalogne, on chante aujourd'hui un *Te Deum* dans toutes les églises de la capitale. Il y aura ce soir grande fête à la cour à l'occasion de la naissance de notre souveraine.

Le régiment de cavalerie qui tient garnison à Grenade sera remplacé par celui qui occupait Zamora, et se rendra à Badajoz. Le 5e. léger va se diriger sur Zamora, Burgos et Palencia échangent leurs garnisons.

M. Zambrano, ministre de la guerre fait exécuter lui même et tous les jours de grandes manœuvres aux chasseurs, à l'artillerie et aux cuirassiers de la garde royale.

Grande joie parmi les américains royalistes qui annoncent que d'après des renseignemens adressés au gouvernement par les généraux qui commandent à Cuba et à Porto-Rico, Paez, par suite de ses différens avec Bolivar, a fait demander des secours, promettant d'agir en faveur du roi Ferdinand contre le gouvernement républicain ; les individus qui répandent ce bruit ajoutent que deux envoyés de Paez sont arrivés à Bayonne.

On parle d'un changement de ministère; cette nouvelle parait douteuse.

Alexandrie (Egypte,) 4 décembre.

On désire ici voir revenir les troupes égyptiennes de la Morée. On redoute les Turcs ; mais on aime les Arabes. Le vice-roi a besoin du retour de ses Egyptiens. Nous n'avons en Egypte que 4,000 hommes de troupes exercées à l'européenne, qui occupent le Claire et Alexandrie.

Madrid, 21 décembre.

Malgré la vigilance de la police pour intercepter toutes les lettres qui viennent timbrées de la Catalogne, il en est arrivé quelques-unes qui annoncent que le nommé Chivert et un autre chef de bande, tous deux jadis amnistiés, ont levé deux bandes assez considérables pour qu'on ait jugé à propos d'expédier à leur poursuite 300 hommes pris de la garnison de Tortose, avec ordre de fusiller sans aucune forme de procès tous les rebelles qui seraient pris les armes à la main.

Le 4 du courant, le gouverneur de Tortose ayant appris que la ville d'Uldecona, qui n'est éloignée de Tortose que d'environ cinq lieues, s'était soulevée, a fait partir le 5 un fort détachement de troupes pour y aller rétablir l'ordre.

L'argent que la frégate *Perla* a apporté de la Havane, est arrivé assez à temps pour empecher que le gouvernement mit la main sur les fonds de la caisse d'amortissement pour une affaire très urgente.

Hier est parti d'ici un chariot couvert escorté par des troupes d'infanterie et de cavalerie de la garde royale ; ce chariot, qui a pris la route de l'Arragon et de la Catalogne, porte deux millions de réaux provenant des revenus des postes ; on dit qu'ils sont destinés aux réparations à faire à la route qui de la Catalogne conduit à Saragosse, et à laquelle on travaille depuis long-temps, pour que, s'il leur en prenait fantaisie, LL. MM puissent aller visiter Notre-Dame du Pilier de Saragosse.

L'élection du Maire, du Recorder et des Aldermen aura lieu Lundi 7 d'Avril prochain. Comme un grand nombre d'électeurs ne sont pas au courant des lieux où doivent se faire les élections, nous croyons devoir les leur faire connaître :

L'élection du premier district se fera chez Mr. Richardson ; inspecteurs, MM. J. J. Preston, et Wm. Christy, greffier M. Joseph Kennedy.

L'élection du 2me. district à la bourse de M. Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis ; inspecteurs MM. Gicquel et Lassise, greffier M. Verrier.

L'élection du 3me. district, chez M. Louis Leroy rue Condé ; inspecteurs Mrs. William Fitz Jnr. et Louis Leroy, greffier M. Mce. Prévost.

L'élection du 4me. district chez M. Dutillet encoignure des rues des Ursulines et Bourbon ; inspecteurs Mrs. Dutillet et Roubet, greffier M. Lasalle.

L'élection du 5me. district, chez M. B. Marigny : inspecteurs Mrs. Martin Bougeat et A. Deyrant, greffier M. Labrouche Dusin.

L'élection du 6me. district, à la maison connue sous le nom de "Planters et Merchants Hotel." Inspecteurs, Mrs. J. Thomas et N. Cox, greffier M. A. G. Worthington.

L'élection du 7me. district chez M. Lefort : inspecteurs Mrs. Lefort et Withers, greffier M. Charles Génois.

L'élection du 8me. district, chez M. Chatry, rue St. Claude : inspecteurs Mrs. Griffon et J. Courcelle, greffier M. Chatry.

On recevra les votes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après-midi.

FEUILLETON.

Cérémonie Maçonnique.

La Grande Loge de l'Etat de la Louisiane ayant été invitée par les directeurs de l'Eglise des Marins à poser la première pierre de cet édifice, s'assemblera à l'Etoile Polaire, Dimanche prochain, à 11 heures; après quoi elle se rendra dans la rue du Rempart, au coin de l'Esplanade, et se dirigera avec un cortège civil et militaire, vers la place de la Douane, où l'Eglise doit etre bâtie. Tous les capitaines de navires et bateaux à vapeur, les fonctionnaires publics, civils et militaires, les membres de la Législature, les maçons, &c. &c. sont invités à se joindre à la procession qui présentera sans doute un spectacle fort curieux.

Coïncidences malheureuses.

La Gazette des Etats-Unis parle d'un verglas qui a occasionné plusieurs accidens malheureux, entr'autres ces deux-ci : l'ouvreur de loges du théâtre du Parc se laissa tomber en se retirant chez lui, et se cassa la jambe; et la même nuit le sieur Freeman, qui remplit les mêmes fonctions au théâtre du Bowery, eut précisément la même mésaventure. Qu'on aille chanter à ces infortunés marguilliers dramatiques :

Qu'il est plus dangereux de glisser
Sur le gazon que sur la glace.

Vin excessivement vieux !

Il existe à Brême une cave appelée le Magasin, où cinq pipes de vin du Rhin ont été conservées depuis l'année 1625. Ces cinq pipes ont coûté dans le temps 1200 francs. Si cette somme eût été placée à intérêt multiple, chaque pipe vaudrait aujourd'hui plus d'un milliards, une bouteille de ce vin précieux coûterait 21,709,489 f. et un seul petit verre 2,623,808 fr.

Le journal de Dunkerque du 26 Décembre —La chambre des députés de Bavière a reçu communication, le 8 courant, d'un projet de loi concernant l'établissement des *Tribunaux d'honneur*. Cette loi a pour but de prévenir, par une institution de médiation et d'arbitres, le crime du duel, incompatible avec la religion, la morale et l'ordre social.

Le samedi 3 de Janvier, il y a eu du bruit au théâtre de Lyon. Quelques spectateurs, fatigués, dit-on, des vieilleries qu'on laisse subsister au répertoire, ont demandé le régisseur. Celui-ci s'est présenté. Sommé de dire pourquoi le directeur, M. Singier, ne contractait point un engagement de quelques jours avec MM. Nourrit et Paul, de l'Opéra, qui se trouvaient de passage à Lyon, il aurait répondu des choses peu favorables ; des voix se seraient écriées "qu'on était las de la direction de M. Singier. Alors ce directeur, placé dans une loge, et qu'on n'avait pas apperçu, se serait avancé, et aurait dit: Et moi aussi, je suis las de vous." L'autorité, ajoute-t-on, serait intervenue, et M. Singier aurait été puni administrativement.

En 1814, un Alsacien a légué à la ville de Soleure un capital considérable à remettre aux jésuites dans le cas où ils rentreraient en Suisse. Ce capital s'est considérablement augmenté par les intérêts, et le gouvernement qui s'occupe dans ce moment de la dotation du nouvel évêché, a voulu affecter cet argent aux revenus de l'évêque. Mais le vicaire général refusa de le recevoir et renvoya la décision de l'affaire à l'archevêque de Bâle, en déclarant qu'on ferait peu de difficulté ; de recevoir ces fonds si le canton voulait laisser de suite rentrer les jésuites et leur donner le nouveau séminaire. On voit que les bons pères ont toujours un moyen de s'insinuer partout.

Modes de Paris.

Dernièrement, à l'Académie royale de Musique, plusieurs dames avaient un biais de velours ponceau plissé à plis contrariés, et disposé autour de la tête en forme de diadème. Au côté droit était un esprit blanc dans une direction verticale. Un autre esprit incliné se dirigeait vers l'oreille gauche. La couleur ponceau, si riche, si éclatante, reprend faveur. On peut en faire la remarque, non-seulement au théâtre, mais aux concerts, aux bals. Un turban plissé aussi à plis contrariés, mais en gaze blanche à petites raies satinées, était orné de deux plumes disposées en V : un large bandeau de perles accompagnait ce turban. Un autre turban en gaze d'argent avec rosaces tramées en soie noire, était orné, à droite, d'un oiseau de paradis dont la queue atteignait l'oreille gauche. Un béret de crêpe lisse rose, à forme ou calotte toute ronde, et à passe large, était bordé de rouleaux de satin rose. Sous la passe, des plumes de la même couleur remontaient d'un côté, tandis que de l'autre elles ombrageaient la tempe droite. Une coiffure en cheveux était ornée de boucles de ruban de gaze noire à dessin or et ponceau, et d'un bandeau de pierres gravées qui touchaient presque les sourcils. Une autre coiffure se composait de fleurs en jais noir, placées très-haut. Un collier de grosses perles d'or ceintrait d'Apollon. Plusieurs robes de cachemire rose étaient garnies de martre. Quelques robes de gros des Indes rose, ou bleu suédois à manches courtes, avaient des manchettes en blonde et sur chaque mancheron une rosette d'étoffe bordée d'une petite blonde. Ces robes étaient fort décolletées des épaules et du dos. A la sortie, nous avons vu des manteaux de velours ponceau, doublés entièrement en pluche blanche. Une longue pélerine doublée descendait jusqu'aux hanches. Les hommes etaient en pantalon noir à demi collant, bottes-escarpines, gilet blanc, habit bleu à bouton de métal et chapeau élastique.

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Harriet, Johnson, Havre, J Clark.
Nevire Union; Thomas, New-York, Bowers, Osborne et Bowers
Navire Hanover, Barstow; New-York, G & Russell et Barstow.
Brick Caroline, Phenney, New-York, J. Clark
Brick Sabat, Clark, Philadelphie, W G Hewes
Goel. Elizabeth, Allen, Trinidad, J W Zacharie et co.

Arrivés.

Une goëlette de la côte, avec 90 boucauts sucre J J L Florence.

Trois chalans de la côte, avec 922 balles coton à Lockart et Arrott; J G Banks, J Fowler, Dicks Booker et Co, J Armor.

Bateau à vapeur Attakapas, Curey, St. Martinsville, avec 57 balles coton à Plauché et Courcelle ; 8 à Maurin et. O'Duhigg; 25 à M White; 42 à A Fisk et co. 19 à A Conrod; 10 à Leblanc et Lavilleheuve; 43 à L H Gale ; 88 au propriétaire à bord; 7 à Reynolds, Byrne et co. 9 bls melasse à Peyroux, Rivarde et co. divers articles à J B Perrault et à W Bell—12 passagers.

Entrés.

Navire Sophie, Doormain, de Hambourg.—chargement annoncé.

Barque William Glen, Miller, de Greenock.—chargement annoncé.

Goel, Martha, Langdon, Haity, avec café et bois de campêche à E Z Sheaffe, ée à ordre.

Brick Julia, Baily; New-York, chargement à J Ogilvie et co. et T S Dawson.

Brick Emeline, Newton, Havre, sur lest.

Goel. Only Son, Pierce, Savannah, à J Green.

Loterie de la Louisiane,

7e. classe, qui sera tirée Samedi prochain 22 Mars, à la Bourse Hewlett.

CETTE superbe Loterie, qui est composée d'environ [illegible]

194,880 PIASTRES

Offre des milliers de chances aux personnes qui prendront des billets. Les lots de 15,000, 12,000, 10,000, 8000 &c. seront toute probabilité, tomberont en partage au véritable Bureau Heureux, de

BENNET.

☞ Que ceux qui n'ont pas encore pris de billets s'adressent au No. 81, rue Chartres, à son bureau. 15 mars

E. DEBURGUE.

Successeur de J. Gabaroche,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. J. Gabaroche, No. 23. 7 mars.

DEPOT DU VERITABLE

REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépôt de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, est maintenant en face de la Halle, au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Depot de l'Antisiphilitique du Dr. Guillié de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en clinquaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huile, bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 livres de beau Sucre pour $1, et 5½ livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre. 6 mars.

CAFE' de la Havane.—15 Sacs Café fin vert, reçus par la goëlett Escumbia, et à vendre par J. P. PAYSON.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI 20 DU COURANT.

Au bénéfice de Mr. et Mde. Alexandre.

Une première Représentation de

GUSTAVE

ou

Le Napolitain,

Mélodrame historique en 3 actes, à grand spectacle.

Suivi de la première Représentation de

JULIEN

ou

Vingt-cinq ans d'entr'actes,

Opéra vaudeville nouveau en 2 actes.

En attendant—la *Jeune Prude, ou les Femmes entre elles*, opéra nouveau en un acte.

THEATRE DE

MARIONNETTES,

A l'instar des Fantoccini de Mr. Séraphin

Aujourd'hui Jeudi,

Une représentation de

LA MORT DE JOHN,

DUC DE MALBOROUGH.

Tragédie burlesque en deux actes, ornée de tout son spectacle ; suivie de

MIRZA, ou la Fée Bienfaisante,

Vaudeville féerie en un acte ;

De quelques Scènes Burlesques de Polichinelle et de Danses et Jeux Mécaniques Pantagoniens.

Le spectacle sera terminé par

LE PETIT VOLTIGEUR.

Prix général d'entrée, 50 cents ; moitié prix pour les enfans. Les secondes sont reservées pour les personnes de couleur. On commencera à 7 heures précises du soir. Les bureaux seront ouverts à 6 heures.

☞ Ce spectacle aura lieu tous les jours de la semaine excepté le vendredi et il sera changé chaque dimanche. 20 mars

LA FORTUNE VOUS TEND LES BRAS

Accourez au bureau de P. V. Barbet!

CAR C'EST

SAMEDI PROCHAIN

Que se tirera la Riche Loterie.

LOTERIE DE LA LOUISIANE,

SEPTIEME CLASSE.

Qui sera tirée le 22 Mars 1828.

Prospectus—1 prix de $15,000 ; 1 de 12,000 ; 1 de 10,000 ; un de 8,000 ; 1 de 6000 ; 1 de 5,880 ; 6 de 2,000 ; 6 de 1000 ; 6 de 500 ; 156 de 100 ; 156 de 50 ; 156 de 40 ; 468 de 20 ; 7,800 de 10—total 194,880.

Nombre des billets, 24,360 ; lots gagnants 8,760 ; blancs 15,600.

Le prix des billets est de 10 piastres, et les coupons en proportion.

Ceux qui ont gagné dans la dernière Loterie, peuvent s'adresser, pour recevoir leur argent, ou renouveller leur chance à l'heureux Bureau de

P. V. BARBET,

Rue St. Louis, No. 37,

☞ *Positivement en face de la Bourse.*

Cet office No. 37, rue St. Louis, en face de la Bourse de Hewlet, est toujours ouvert pour toutes sortes d'affaires d'échange en traites ou monnaies étrangères, soit en doublons, napoléons ou souverains etc. sans cours, aux taux les plus bas d'escompte. 18 mars.

C'est Samedi prochain

QUE SE TIRE LA LOTERIE ! !

Les heureux possesseurs de billets gagnants de la dernière Loterie sont priés de les présenter pour en obtenir le payement, ou renouveler dans la 7e. classe de la

Loterie de la Louisiane,

Qui doit se tirer de Samedi prochain en huit. Billets $10, coupons en proportion.

AU BUREAU DE

LA CELEBRE ROUE DE FORTUNE DE

MARTOLME.

Rue de Chartres No. 86, et à celui No. 132.

Gros Lots—15,000, 12,000, 10,000, 8000, 6000, 5880, 6 de 2000, et 6 de 1000, &c. 10 mars

PAR J. LE CARPENTIER

Au plus haut et dernier enchérisseur et sans réserve.

IL sera vendu Lundi le 31 Mars 1828 à midi à la Bourse d'Hewlet, à la Nouvelle-Orléans, les propriétés suivantes, dépendantes de la succession de feu Jean-Baptiste Lajonchère, négre libre, savoir :

UNE HABITATION située dans la paroisse de Plaquemines, à environ cinq lieues au dessous de la ville, au Détour des Anglais, sur la rive gauche du fleuve, ayant 6 arpens de face au fleuve sur la profondeur ordinaire de 40 arpens, et bornés des deux côtés par les habitations ayant appartenu ci-devant à feu Benjamin Morgan.

Plus : TROIS ESCLAVES dont les noms et âges seront annoncés au moment de la vente.

Conditions : Les esclaves payables comptant.

L'habitation payable en quatre termes égaux d'un, deux, trois et quatre ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'habitation.

Elle se vend avec ses limites, ses barrières et ses établissemens dans l'état où le tout se trouvera au jour de la vente, à l'exception de la maison qui en sera enlevée aux frais du propriétaire de ladite maison avant le jour de la vente, ou aussitôt que l'acheteur le requerra. Les billets seront fournis par coupons suivant la convenance des héritiers. Les actes de vente seront passés devant Wm. Young Lewis, notaire public. Les frais de ces actes ainsi que ceux de l'inscription et de la levée de l'hypothèque, seront payés par les acquéreurs. 29 fév.—2ps

UNE personne sachant parler et écrire les langues Anglaise et Française, connaissant à fond la tenue des livres en partie double, ainsi que toutes les branches de travail d'un bureau, désire employer le soir quelques heures de loisir dans une maison de banque ou de commerce de cette ville.

On fournira les renseignemens les plus satisfaisans.—S'adresser au bureau de ce journal.